



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 10 décembre 2013 : les professionnels valident les plans stratégiques des filières fruits et légumes frais, transformés et pomme de terre**

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 10 décembre 2013, sous la présidence de Patrick Trillon.

Cette séance a permis aux membres du Conseil de conclure leurs travaux de réflexion sur les stratégies des filières des fruits et légumes frais, transformés et pomme de terre.

#### **Les plans stratégiques des filières fruits et légumes frais, transformés et pomme de terre à l'horizon 2025**

À la demande de Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées a engagé un large travail de réflexion, visant à définir des stratégies de filières pour les dix prochaines années.

Lors de cette séance, les membres du Conseil ont ainsi pris connaissance des conclusions du groupe de travail « plans stratégiques », qui s'est réuni cinq fois au cours de ces deux derniers mois. Ces nombreux échanges ont permis de partager les grandes lignes de l'état des lieux, de cerner les grands enjeux stratégiques pour les filières et de proposer des stratégies selon les enjeux clés identifiés. Les représentants des différentes familles professionnelles au Conseil ont tenu à souligner, à cette occasion, la qualité des échanges et du travail réalisé.

Le Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 10 décembre 2013 a validé les plans stratégiques présentés pour la filière des fruits et légumes frais, pour la filière des fruits et légumes transformés, pour la filière pomme de terre et a pris connaissance de celui pour la filière tabacole, validé dans le cadre du comité tabac de l'Établissement.

Ces plans stratégiques seront remis par le président du Conseil d'administration de FranceAgriMer au ministre en charge de l'agriculture d'ici à la fin de l'année 2013.

#### **Orientations budgétaires 2014 pour la filière « fruits et légumes »**

Les orientations budgétaires 2014 de FranceAgriMer pour la filière fruits et légumes ont été présentées au Conseil. Les demandes formulées par les professionnels ont bien été prises en compte, notamment la reconduction des aides aux investissements dans les serres maraîchères, pour les bâtiments de stockage de pommes de terre, pour la rénovation du verger. Le budget expérimentation est également maintenu.

Les professionnels ont fait part de leur satisfaction concernant le maintien du budget consacré à la filière des fruits et légumes, tout en regrettant la baisse des crédits alloués à la promotion.

#### **Rénovation du verger et aides à la construction et à l'aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre : poursuite de la réflexion sur les orientations des futurs dispositifs**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des principales orientations concernant deux dispositifs, qui seront mis en œuvre par FranceAgriMer dans le cadre d'appels à candidatures, en articulation avec les collectivités territoriales : un programme relatif au financement de certaines dépenses de plantation dans les vergers arboricoles et l'aide à la construction et à l'aménagement de bâtiments de stockage de pommes de terre.

Les réflexions vont se poursuivre. Des réunions associant les professionnels, l'association des Régions de France (ARF), le ministère en charge de l'agriculture et FranceAgriMer se tiendront prochainement, afin de caler au mieux ces dispositifs et les appels à candidatures pour 2014. Des projets de décision seront soumis à l'avis des membres du Conseil.

#### **OCM fruits et légumes : bilan des paiements des fonds opérationnels 2012**

FranceAgriMer a présenté aux membres du Conseil le bilan des paiements de l'aide aux fonds opérationnels de 2006 à 2012. Au 6 décembre 2013, les paiements atteignent 90,5 millions d'euros au titre de 2012 (montant non définitif, il devrait atteindre près de 99 M€ d'ici la fin de l'année).

Malgré une diminution du nombre d'organisations de producteurs bénéficiant d'une aide sur les six dernières campagnes, la valeur de la production commercialisée (VPC) se maintient et les aides versées sont en hausse.

### « Un fruit pour la récré » : point sur le programme et pistes d'évolution

Les services de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'agriculture et de FranceAgriMer ont présenté aux membres du Conseil un point sur le bilan des actions menées depuis 2009 dans le cadre du programme européen « Un fruit pour la récré ».

Cofinancé à hauteur de 51 % par la Commission européenne (près de 5 millions d'euros alloués à la France pour l'année scolaire 2013/14), ce programme, mis en œuvre par FranceAgriMer, le ministère en charge de l'agriculture et les collectivités territoriales, porte sur la distribution de fruits et légumes au sein des établissements scolaires et périscolaires, en dehors du temps de restauration scolaire. Il vise notamment à contribuer à une modification durable des comportements alimentaires des enfants et des adolescents.

Chaque trimestre scolaire, il s'agit de distribuer au minimum six fruits frais ou portions en dehors des repas et de proposer aux enfants au moins une action pédagogique (visite de producteur, atelier cuisine,...). Les fruits et légumes frais peuvent être distribués sous toutes leurs formes (entiers, quartiers, bâtonnets, jus...). En tête des produits les plus distribués : les pommes, les poires, les bananes.

Des pistes d'évolution ont également été présentées pour rendre ce programme encore plus attractif et permettre son développement (simplification administrative, moment de la distribution, réflexion avec le ministère en charge de la santé, développement de la communication, création de nouveaux outils,...).

### Programmation des études 2014 dans le secteur des fruits, des légumes et de la pomme de terre

Un point sur la préparation du programme des études 2014 dans le secteur des fruits, des légumes et de la pomme de terre a été présenté aux membres du Conseil : premiers éléments de bilan sur le programme 2013, grandes priorités pour 2014, rappel de la procédure et du calendrier.

Les activités récurrentes en matière d'activités économiques pour la filière « fruits et légumes » concernent :

- la fourniture d'information sur les achats par les ménages ;
- le suivi des cotations des fruits et légumes par le réseau des nouvelles des marchés (RNM) de FranceAgriMer ;
- les indicateurs de marché ;
- les Observatoires (sur les données financières des exploitations fruitières et légumières, sur les entreprises de commerce de gros en fruits et légumes) ;
- les veilles concurrentielles sur le marché international (en fruits et légumes, en pomme de terre).

À cela s'ajoutent les études ponctuelles proposées au sein des commissions d'études (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés et pommes de terre).

Les professionnels ont rappelé, à l'occasion de cette présentation, l'importance des études économiques pour les filières.

### Groupe de travail sur les marchés de gros au service de la filière fruits et légumes : présentation des conclusions

Les principales conclusions du groupe de travail du Conseil « Les marchés de gros au service de la filière fruits et légumes » ont été présentées. Composé de professionnels de la filière fruits et légumes et de représentants de l'administration, ce groupe de travail visait à préciser le rôle et les spécificités des marchés de gros pour la filière fruits et légumes, entre débouchés de la production et fournisseurs d'une offre alimentaire et à proposer éventuellement des actions à mener pour mieux valoriser les fruits et légumes. Les réflexions sur ce sujet vont se poursuivre, notamment dans le cadre d'Interfel.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées se réunira le 4 février 2014.

---

Service de presse de FranceAgriMer : [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

Laurence Gibert-Mesnil  
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05  
Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)